

Groupe de travail ministériel du 23 octobre 2014

REVUE DES MISSIONS :

II. CONCERTATION ET CONSULTATION

Lors de la grande conférence sociale de juillet dernier, le gouvernement a pris l'engagement de mettre en place un cadre spécifique de dialogue social pour débattre des évolutions du service public et de l'accompagnement des réformes.

De plus, la communication en conseil des Ministres du 10 septembre 2014 a annoncé que l'ensemble des parties prenantes sera consulté : les agents, les collectivités territoriales et les bénéficiaires des services publics, qu'ils soient citoyens ou entreprises.

Le dispositif de revue des missions repose donc sur deux piliers, la concertation avec les partenaires sociaux et la consultation locale.

1. La concertation

Au plan interministériel, le Premier Ministre a installé le 9 octobre dernier le **Conseil national des services publics** qu'il préside. Cette instance informelle réunit des parlementaires, les associations d'élus, les organisations patronales, les confédérations syndicales (et l'UNSA, la FSU et Solidaires) ainsi que des représentants des usagers.

Lors de la réunion du 9 octobre, le Premier Ministre a annoncé avoir confié au Secrétaire d'Etat en charge de la réforme de l'Etat et de la simplification, l'organisation d'une revue des missions qui se déroulera jusqu'en janvier 2015, et comprendra un volet concernant l'administration territoriale de l'Etat, porté par le Ministre de l'Intérieur.

Le Conseil commun de la fonction publique est le lieu de la concertation sur les questions liées à l'impact des réformes sur la situation des agents publics (impact de la réforme territoriale dans la fonction publique territoriale et de l'Etat, et accompagnement RH de la revue des missions).

Une première réunion du Conseil commun de la fonction publique, présidée par Mme la Ministre de la décentralisation et de la fonction publique, s'est tenue le 18 septembre. Mme Lebranchu a présenté la démarche de revue des missions ainsi que son calendrier.

En janvier et février 2015, il est prévu qu'une concertation soit organisée avec les organisations syndicales, ministère par ministère sur les pistes de réforme. Une concertation sera également organisée avec les associations d'élus pour les propositions les concernant directement.

Pour les ministères économiques et financiers (MEF), les Ministres ont engagé la démarche de concertation lors du CTM du 6 octobre dernier. Ils ont donné mandat au Secrétaire général pour lancer un cycle de concertation qui devrait se dérouler comme suit :

1. Lancement de la concertation ministérielle le 23 octobre ;
2. Rendez-vous dans le même format en janvier ;
3. Dans l'intervalle :
 - Nouvelle rencontre avec les fédérations, si elles le souhaitent compte tenu du contexte,

- Déclinaison de la concertation dans les directions selon des modalités adaptées (à l'instar des démarches engagées à la DGDDI et à la DGCCRF).

Ce processus de concertation est fondé sur l'examen de la cartographie des missions des directions. Celle-ci est en cours d'élaboration. Elle porte sur la nature des missions, les modalités d'exercice de celles-ci, le niveau territorial auquel elles sont exercées, les facteurs déterminants pour leur évolution et leurs perspectives d'évolution. Cette cartographie doit aboutir à des pistes d'évolution, prenant en compte la réforme territoriale et son impact sur les services de l'Etat, en termes d'organisation et de fonctionnement.

2. La consultation locale

Le dispositif interministériel prévoit la constitution de groupes de travail chargés d'examiner des pistes de réflexion, qui se réuniront de fin octobre à fin décembre 2014.

Les préfets de région et les pilotes désignés (pour les services déconcentrés non placés directement sous l'autorité des préfets, les administrations centrales et les agences et opérateurs) seront les animateurs de cette consultation.

La consultation sera organisée sur quelques territoires (départements urbains et péri-urbains, régions et un département/région OM) entre la fin octobre et la fin décembre. La liste et le nombre de territoires ne sont pas encore définitivement arrêtés.

Dans chaque « territoire », il est prévu de constituer trois groupes (agents, cadres de l'Etat et des collectivités, bénéficiaires) et d'interroger lesdits groupes sur 2 ou 3 thèmes.

Les associations représentatives d'élus, les organisations syndicales, et les acteurs de la société civile seront invités à adresser des contributions permettant de compléter les échanges ayant lieu dans les territoires.